

APPROBATION



Date.

A L'UNION MEDICALE DU CANADA,

Tiroir 2189, B. de P., Montréal.

Je crois que le système de votation actuel pour les élections des membres du Bureau provincial de Médecine est défectueux parce qu'il permet aux intéressés de contrôler la votation.

Je suis persuadé que le vote par procuration secrète, tout en permettant à la profession de voter sans se déplacer, empêcherait toute possibilité de contrôle de la votation, ce qui est indispensable pour qu'une élection soit le résultat de la votation des électeurs.

J'approuve pleinement MM. les Drs Rottot et Fafard dans l'effort qu'ils font auprès du Bureau provincial pour obtenir une mesure qui me semble juste et raisonnable.

Votre tout dévoué,

Signature.....